

8^{ème} RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE
3-5 mars 2008, Bonn, Allemagne

**GROUPES TAXONOMIQUES PRIORITAIRES D'OISEAUX D'EAU QUI
AURAIENT AVANTAGE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉCOCE DES
LIMITES DE LEURS POPULATIONS**

(Rapport du Groupe de travail I du TC)

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

Les informations relatives aux discussions ayant précédemment trouvé place sont données dans le document au TC7 joint en annexe.

PROPOSITION ACTUELLE

Une approche orientée vers les espèces a été élaborée sur la base de critères, dont cinq quantitatifs (1-5) et six qualitatifs (A-F) (voir Tableau 1 ci-dessous).

- Les critères quantitatifs visent à déterminer le classement dans la liste des priorités. Une espèce peut répondre au maximum à deux des cinq critères quantitatifs – le critère 1 et l'un des critères compris entre 2 et 5.
- Les critères qualitatifs sont basés sur des considérations supplémentaires et n'ont de conséquences que sur le timing de l'étude des limites de populations, sans influencer sur l'aspect prioritaire.

Tableau 1. Critères pour la priorité à accorder aux groupes taxonomiques d'oiseaux d'eau, qui auraient avantage à la réalisation d'une étude précoce des limites de leurs populations

1. Les espèces qui en raison d'un changement documenté défavorable ou suspecté défavorable du statut de conservation d'au moins une population biogéographique **nécessitent que les limites de leurs populations soient étudiées** en vue d'une action de conservation efficace (comme le développement de plans d'action par espèce) ; **(4 points** lorsque l'espèce répond à ce critère, **0 point** si elle n'y répond pas)
2. Les espèces qui n'ont pas fait l'objet d'évaluations antérieures ; **(4 points** lorsque l'espèce répond à ce critère, **0 point** si elle n'y répond pas)
3. Les espèces évaluées il y a plus de 27 ans (en 1980 ou avant) ; **(3 points** lorsque l'espèce répond à ce critère, **0 point** si elle n'y répond pas)
4. Les espèces évaluées de 18 à 26 ans auparavant (entre 1990 et 1981) ; **(2 points** lorsque l'espèce répond à ce critère, **0 point** si elle n'y répond pas)
5. Les espèces évaluées de 9 à 17 ans auparavant (entre 1999 et 1991) ; **(1 point** lorsque l'espèce répond à ce critère, **0 point** si elle n'y répond pas)

Autres considérations ayant des conséquences sur le timing (et non pas sur la priorité) de l'étude :

- A. Les espèces présentant un intérêt particulier dans le cadre d'une question émergente (par ex. l'influenza aviaire, le changement climatique),
- B. Les espèces présentant un intérêt particulier en raison de leurs aspects économiques ou socioéconomiques significatifs,
- C. Les espèces pour lesquelles de nouvelles (récentes) informations importantes sont disponibles (concernant leur distribution, leur effectif ou des aspects comportementaux importants) qui permettent d'évaluer les limites de leurs populations,
- D. Sélectionner les groupes taxonomiques dont l'étude apporterait des informations pour les processus actuels d'identification et d'établissement de réseaux de sites protégés,
- E. Sélectionner les groupes taxonomiques suscitant un intérêt particulier ou sur lesquels des données sont nécessaires. Un exemple : l'objectif de l'UE d'établir des réseaux nationaux de ZPS marines d'ici à 2010 signifie qu'il y a actuellement un besoin pressant de bonnes vues d'ensemble des sites clés pour les canards marins et autres, dans les eaux européennes. Conjointement aux informations récentes issues de nouvelles enquêtes, la mise à jour des comptages de ces espèces et la réalisation de bons inventaires internationaux des sites doivent être en tête des priorités, ou
- F. Sélectionner les groupes taxonomiques pour lesquels des activités significatives sont entreprises par un groupe de spécialistes ou d'experts, associées à des bases de données, comme c'est le cas pour les oiseaux d'eau vivant en colonies (cigognes, ibis, spatules, grues, hérons).

Le critère 1 sera uniquement appliqué aux espèces dont les populations sont en déclin ou suspectées de l'être, mais seulement s'il existe un besoin explicite d'étudier les limites de leurs populations, ce qui aiderait ensuite à développer une action de conservation efficace. Par exemple la Grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*) et la Bernache à cou roux (*Branta ruficollis*) sont deux espèces dont les nombres sont en déclin, mais elles ont toutes deux de petites populations à la distribution limitée, des itinéraires de migration simples et des limites biogéographiques claires, ne nécessitant actuellement aucune clarification supplémentaire.

Dans les critères 2 à 5, le terme d' « évaluation (des limites des populations biogéographiques) » est défini comme étant l'évaluation critique des données et informations sur la distribution et les mouvements des oiseaux d'eau les mieux à même de définir les populations – comme décrit plus avant en utilisant les procédures décrites dans le document AEWA/MOP 3.12 (http://www.unep-awa.org/meetings/en/mop/mop3_docs/word-docs/mop3_12_guidance_biographical_population_waterbird.doc). Ce type d'évaluations aurait dû être publié en tant qu'article scientifique, atlas des itinéraires de migration, etc.

Dans les critères 2 à 5, les références à des évaluations précédentes (ou manque d'évaluations), c'est-à-dire réalisées il y a entre 9 et 17 ans, 18 et 26 ans et plus de 27 ans auparavant, sont basées sur les cycles triennaux des sessions de la Réunion des Parties (MOP) à l'AEWA calculées à partir de 2008 (MOP4).

CONCLUSIONS

Et maintenant ? L'approche actuelle est basée sur des critères à l'échelle des espèces individuelles. Jusqu'à présent, (outre les activités d'ornithologues individuels) la plupart si ce n'est toutes les études des populations biogéographiques précédemment réalisées l'ont été à partir de niveaux taxonomiques plus élevés, couvrant des familles entières ou d'autres groupes d'espèces (voir Tableau 1 du document TC 7.8 joint en annexe).

Il y a de bonnes raisons à cela puisqu'il est plus rentable, à terme, de recueillir simultanément des données sur plusieurs espèces afférentes – généralement au cours de programmes de surveillance communs. En outre, l'expertise

permettant d'entreprendre ce type d'études est généralement basée sur la taxonomie, par exemple au sein du Groupe de spécialistes des oiseaux d'eau de Wetlands International.

Il doit être théoriquement possible d'étudier *ad hoc* les statuts d'espèces hautement prioritaires ou de familles d'oiseaux d'eau disparates, mais dans la recherche du support financier nécessaire à ce travail, il semblerait plus efficace d'aborder ensemble les groupes d'espèces liées les unes aux autres.

À cet effet, le tableur regroupe les scores attribués aux espèces individuelles, pour attribuer un score général à des groupements plus élevés d'oiseaux d'eau. (comme résumé au Tableau 2.)

Tableau 2. Scores moyens des différents groupes d'oiseaux d'eau, classés à partir de ceux dont l'étude des limites biogéographiques doit faire l'objet de la plus grande priorité. Les groupes en italique et en jaune sont ceux dont un très petit nombre d'espèces sont couvertes par l'AEWA.

<i>Pingouin</i>	9,0
<i>Fous</i>	9,0
<i>Flamants</i>	7,0
Grues	6,4
Divers	6,0
Cormorans	5,7
<i>Pélicans</i>	5,3
Hérons et aigrettes	4,8
Goélands	4,7
Oies	4,6
Sternes & becs-en-ciseaux	4,1
Grèbes	4,0
<i>Râles¹</i>	3,3
Ibis, cigognes, spatules	3,1
Râles ²	2,8
Cygnés	2,5
Échassiers	2,5
Bécassines & Bécasses	2,4
Canards	2,3

Dans certains contextes, le bas classement des canards ne correspond pas à ce que l'on aurait tendance à supposer, compte tenu de l'intérêt considérable actuellement accordé au mouvement des populations de canards dans le cadre de l'évaluation des risques liés à l'IAHP à différents niveaux.

POINTS DE DISCUSSION SUGGÉRÉS

- À quel niveau présenter les résultats de ce travail à la MOP4 ? Au niveau des espèces ou à un niveau de groupement plus élevé ? Ou bien un mélange (groupes hautement prioritaires et quelques espèces présentant une certaine urgence) ? Et dans ce cas, lesquelles ?

¹ Râle ponctué (*Sarothrura elegans*), Râle de Böhm (*Sarothrura boehmi*) et Râle à miroir (*Sarothrura ayresi*)

² Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) et Râle bleuâtre (*Rallus caerulescens*)

- Pouvons-nous indiquer le montant (même très global) des fonds nécessaires à la réalisation d'au moins une de ces études ? [Veillez noter que ceci dépendra essentiellement du temps que les groupes de spécialistes pourront y consacrer. À ce jour, il n'est pas possible de se concerter avec eux]
- Comment faire de ces conclusions un plan de travail ?
- Et comment soumettre le résultat à la MOP4 ? Cette suggestion ne nécessite pas encore une nouvelle Résolution.
- Quels sont les principaux messages à faire passer à la MOP4 ? Suggestion :
 - Souligner la nécessité de ces évaluations, et le fait qu'il devrait s'agir d'analyses intégrées incluant les données de distribution de programmes de comptage et de surveillance, avec des informations sur les mouvements figurant dans les bases de données de baguages.
 - Désigner des objectifs concernant les groupes/espèces à évaluer en premier lieu ? (Noter le lien possible avec l'Étude des états de conservation 4 conclusions)
 - Autres sujets ?



7^{ème} RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE
du 29 octobre au 1^{er} novembre 2006, Bern, Suisse

**GROUPES TAXONOMIQUES PRIORITAIRES D'OISEAUX D'EAU QUI
AURAIENT AVANTAGE À LA REALISATION D'UNE ETUDE PRECOCE DES
LIMITES DE LEURS POPULATIONS**

(Rapport du Groupe de travail 1 du TC)

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

Par la Résolution 3.2, la Troisième Réunion des Parties demande l'établissement de procédures pour l'étude des limites biogéographiques des populations d'oiseaux d'eau.

Rappelant la Résolution 2.1 qui, entre autres, demande au Comité technique de clarifier les procédures employées pour délimiter les populations biogéographiques d'oiseaux d'eau,

Accueillant favorablement les conclusions du Comité dans le document AEW/MOP 3.12, notamment le besoin d'un audit clair de l'information et des hypothèses utilisées pour définir les populations biogéographiques, la valeur de l'intégration de ces évaluations à l'analyse des résultats de baguage des oiseaux d'eau et l'opportunité de regrouper ces informations sous la forme d'atlas des itinéraires de migration afin de fournir des informations contextuelles internationales aux Parties contractantes et aux responsables de la conservation et de la gestion des oiseaux d'eau et de leurs habitats,

Soulignant l'importance de procédures solides pour définir et évaluer les limites des populations biogéographiques, compte tenu de leur importance en tant qu'unités pratiques pour la gestion de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, et

Reconnaissant la valeur des recherches génétiques dans l'aide à la délimitation des populations biogéographiques,

Notant que le travail déjà réalisé pour définir les populations d'oiseaux d'eau a en grande partie été entrepris par les Groupes de spécialistes des oiseaux d'eau de Wetlands International sur base bénévole, et que tout travail significatif à entreprendre demandera des fonds,

La Réunion des Parties :

1. *Demande* à Wetlands International et à ses Groupes de spécialistes des oiseaux d'eau, en consultation avec la Commission pour la survie des espèces de l'UICN, dans leur support à l'Accord, si les ressources le permettent, de continuer à évaluer les limites des populations biogéographiques des oiseaux d'eau migrateurs, de documenter clairement les hypothèses étayant ces évaluations, et de communiquer toutes les informations importantes au Secrétariat, qui les transmettra pour évaluation au Comité technique,
2. *Estime souhaitable* que les hypothèses sous-tendant la définition des populations biogéographiques individuelles d'oiseaux d'eau soient périodiquement révisées, idéalement une fois au moins tous les neuf ans, pour que ces unités de gestion de conservation pratique continuent à être définies de façon à refléter au mieux les connaissances les plus récentes,

3. *Demande en outre* à Wetlands International et à ses Groupes de spécialistes des oiseaux d'eau, travaillant avec le Comité technique, de déterminer à quels groupes taxonomiques d'oiseaux d'eau qui auraient avantage à la réalisation d'une étude précoce des limites de leurs populations biogéographiques, il faut accorder la priorité à la lumière des données et informations récentes, si les ressources le permettent, et de communiquer les résultats de leur évaluation à la MOP4,
4. *Demande* à Wetlands International de travailler avec le Secrétariat pour évaluer l'ampleur des ressources nécessaires à la facilitation de l'étude future des définitions des populations d'oiseaux d'eau, et de chercher à les localiser, et
5. *Demande aux Parties contractantes* et aux organisations donatrices d'aider à fournir les fonds nécessaires pour permettre la facilitation de cette tâche.

Le présent avant-projet est axé sur le point 3 : déterminer à quels groupes taxonomiques d'oiseaux d'eau qui auraient avantage à la réalisation d'une étude précoce des limites de leurs populations biogéographiques, il faut accorder la priorité, à la lumière des données et informations récentes, si les ressources le permettent, et (de) communiquer les résultats de leur évaluation à la MOP4.

INTRODUCTION

Suite aux conclusions du document adressé à la MOP3 à ce sujet, il est reconnu que la meilleure approche de l'étude des limites des populations est une approche intégrée incluant l'analyse tant des données de comptage (nombres et distribution) que des informations sur le mouvement des oiseaux (bagueage ou traçage par satellite), et la représentation sous forme de cartes géographiques de ces informations, c'est-à-dire des cartes des itinéraires de migration ou des atlas regroupant les cartes des groupes d'espèces.

Un certain nombre d'espèces couvertes par l'AEWA ont déjà fait l'objet d'une évaluation des limites de leurs populations, dont les résultats ont été publiés dans des ouvrages tels que *l'Atlas des populations d'Anatidae en Afrique et à l'ouest de l'Eurasie* (Scott & Rose, 1996) ou *Les populations d'oies du Paléarctique occidental* (Madsen, Cracknell & Fox (eds.) 1999). Les espèces d'échassiers de cet itinéraire de migration ont aussi fait l'objet de ce type d'évaluation, et les résultats sont toujours en cours de compilation dans un *Atlas des populations d'échassiers en Afrique et à l'ouest de l'Eurasie* (en préparation).

Les évaluations des limites des populations biogéographiques de ces espèces ont été réalisées avec soin et représentent la meilleure interprétation disponible de la délimitation des populations, mais suivant un processus qui, bien que documenté n'est pas totalement transparent.

Pour d'autres espèces, les limites des populations n'ont pas encore été évaluées.

APPROCHE POSSIBLE DE L'ETABLISSEMENT DE PRIORITE POUR CE GENRE D'ETUDES

Le présent document propose des critères permettant de décider pour quelles espèces les limites des populations doivent être étudiées en priorité. Lors du développement de ce genre de critères, de multiples arguments peuvent être invoqués. On peut d'une part avancer que les espèces n'ayant fait l'objet d'aucune étude par le passé doivent être les premières. On peut également proposer d'étudier celles pour lesquelles de nouvelles (récentes) informations sont disponibles, que ces espèces aient ou non déjà été étudiées par le passé (n'oubliez pas que certaines des limites proposées datent d'il y a déjà bien longtemps). Une autre façon d'aborder la question, est de commencer par les espèces qui font l'objet d'un intérêt particulier, que ce soit du fait d'une question émergente telle que l'influenza aviaire (par ex. celles appelées « espèces à haut risque ») ou en relation avec (un changement dans) leur état de conservation.

Exemple de série de critères proposés :

1. Prendre en considération les espèces qui suite à (un changement dans) leur état de conservation nécessitent l'étude des limites de leurs populations afin de développer une action efficace pour leur conservation (telle que l'élaboration de plans d'action par espèce) ;
2. Prendre en considération les espèces dont les limites des populations nécessitent d'être étudiées du fait d'un intérêt particulier lié à une question émergente (par ex. l'influenza aviaire ou le changement climatique) ou d'aspects économiques ou socioéconomiques significatifs de l'espèce ;
3. Prendre en considération les espèces pour lesquelles de nouvelles (récentes) informations sont disponibles (sur leur distribution, leurs nombres ou autres aspects comportementaux importants) pour l'évaluation des limites de leurs populations
4. Prendre en considération les espèces qui n'ont jamais fait l'objet d'évaluations.
5. Prendre en considération les espèces qui ont fait l'objet d'une évaluation il y a plus de 10 ans.
6. Autres considérations éventuelles :
 - Sélectionner les groupes taxonomiques dont l'étude apporterait des informations pour les processus en cours d'identification et d'établissement de réseaux de sites protégés.
 - Sélectionner les groupes taxonomiques suscitant un intérêt particulier ou dont les données sont nécessaires. Un exemple : l'objectif de l'UE d'établir des réseaux nationaux de ZPS marines d'ici à 2010 signifie qu'il y a actuellement un besoin pressant de bonnes vues d'ensemble des sites clés pour les canards marins et autres, dans les eaux européennes. Conjointement aux informations récentes issues de nouvelles enquêtes, la mise à jour des comptages de ces espèces et la réalisation de bons inventaires internationaux des sites doivent être en tête des priorités.
 - Sélectionner les groupes taxonomiques pour lesquels des activités significatives sont entreprises par un groupe de spécialistes ou d'experts, associé à des bases de données, comme c'est le cas pour les oiseaux d'eau vivant en colonies (cigognes, ibis, spatules, grues, hérons).

Les précédentes études de limites de populations ont été réalisées en tant qu'élément du processus de production d'atlas des itinéraires de migration (par ex. Scott & Rose 1996) ou d'une étude des tailles des populations (et donc des distributions) (par ex. Stroud *et al.* 2004). Toutefois, le temps pris par la production de l'atlas des échassiers (huit ans jusqu'à présent) et l'étude des populations d'échassiers de WSG (également huit ans) suggère que l'étude de ces populations doit être prise en considération. L'atlas et l'étude des populations d'échassiers sont/étaient soumis à de fortes restrictions financières et sont largement – dans ce dernier cas – le fruit d'activités bénévoles.

Un autre modèle plus moderne serait d'établir un produit sur le Web qui permettrait une mise à jour progressive, lors par exemple du dénombrement des espèces ou lorsque de nouvelles informations nécessitant une révision seraient disponibles. Ceci permettrait la diffusion du matériel sans devoir attendre que toutes les espèces aient été dénombrées. Cette approche a été choisie pour le projet FEM « Des ailes au-dessus des zones humides » (projet FEM de la voie de migration d'Afrique-Eurasie) ou pour de futurs projets qui produiront des systèmes d'alerte rapide, basés sur le Web, pour l'influenza aviaire (par exemple NEWFLUBIRD).

RÉFÉRENCES

- Delany, S.N., Scott, D.A. & Dodman, T. En prép. L'Atlas des populations d'échassiers d'Afrique et de l'ouest de l'Eurasie. Groupe international d'étude des échassiers et Wetlands International.
- Madsen, J., Cracknell, G. & Fox, A.D. (eds.) 1999. *Goose populations of the Western Palearctic: a review of status and distribution*. Publication de Wetlands International No. 48/NERI, Danemark. 343 p.
- Meine, C.D. & Archibald, G.W. (eds.) 1996. *The Cranes: – Status survey and conservation action plan*. UICN/SSC Groupe de spécialistes des Grèbes. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, R-U. 294 p.

- O'Donnel, C. & Fjeldsà, J. 1997. *Grebes – Status survey and conservation action plan*. UICN/SSC Groupe de spécialistes des Grèbes. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, R-U. 59 p.
- Scott, D.A. & Rose, D.A. 1996. *Atlas of Anatidae populations in Africa and western Eurasia*. Publication de Wetlands International No. 41. Wageningen, Pays-Bas.
- Stroud, D.A., Davidson, N.C., West, R., Scott, D.A., Haanstra, L., Thorup, O., Ganter, B. & Delany, S. (compilation) au nom du Groupe international d'étude des échassiers 2004. Status of migratory wader populations in Africa and Western Eurasia in the 1990s. *International Wader Studies* 15: 1-259. <http://web.uct.ac.za/depts/stats/adu/wsg/iws15.html>
- Taylor, B. & van Perlo, B. 1998. *Rails: a guide to the rails, crakes, gallinules and coots of the world*. Pica Press, Mountfield, Sussex, R-U.

Tableau 1. Résumé du statut des informations publiées dans des atlas d'oiseaux d'eau ou ouvrages similaires. Probablement incomplet !

Famille	Précédemment publié ?	Informations plus récentes	Considérations pour priorité
Anatidae (Canards, oies et cygnes)	Rose & Scott 1996	Madsen <i>et al.</i> (1999) ont réalisé une mise à jour significative du comptage des oies du Paléarctique occidental, y compris cartes de distribution de certaines populations, mais n'ont pas fourni d'inventaire des sites.	L'objectif de l'UE d'établir d'ici à 2010 des réseaux nationaux de ZPS marines signifie qu'il y a actuellement un besoin pressant de bonnes vues d'ensemble des sites clés pour les canards marins et autres, dans les eaux européennes. Avec les informations récentes d'études, la mise à jour des comptages de ces espèces et la réalisation de bons inventaires internationaux des sites doit être en tête des priorités.
Gaviidae (Divers)			Voir ci-dessus le nouveau besoin d'une bonne vue d'ensemble des connaissances des distributions marines et des sites clés.
Podicipedidae (Grèbes)	UICN Plans d'action par espèces (O'Donnel & Fjeldsà 1997).		
Phoenicopteridae (Flamants)	UICN Plans d'action par espèces ?		
Ciciniidae (Cigognes)	?	MedWet n'a-t-il pas des inventaires des oiseaux vivant en colonies ? Si,	Peuvent être étudiés avec d'autres oiseaux d'eau vivant en colonies.

Famille	Précédemment publié ?	Informations plus récentes	Considérations pour priorité
		mais seulement pour les colonies de reproduction.	
Threskiornithiidae (Ibis et spatules)	?	MedWet n'a-t-il pas des inventaires des oiseaux vivant en colonies ? Si, mais seulement pour les colonies de reproduction.	Peuvent être étudiés avec d'autres oiseaux d'eau vivant en colonies.
Ardeidae (Hérons)	?	MedWet n'a-t-il pas des inventaires des oiseaux vivant en colonies ? Si, mais seulement pour les colonies de reproduction.	Peuvent être étudiés avec d'autres oiseaux d'eau vivant en colonies.
Pelecaniidae (Pélicans)	?	MedWet n'a-t-il pas des inventaires des oiseaux vivant en colonies ? Si, mais seulement pour les colonies de reproduction.	
Phalacrocoracidae (Cormorans)			Des considérations économiques suggèrent pour ce groupe l'utilité d'informations bien intégrées à l'échelle internationale.